Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 41 (1951)

Artikel: L'appensionnement

Autor: Fallet, Marius

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1005722

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cortège carnavalesque où l'on reverra le tarare[7] enchanté qui, en un tour de manivelle, métamorphose une vieille femme en une accorte jeune fille, et où l'on entendra publier une satire plus ou moins spirituelle des faits et gestes de la vie locale au cours de l'année.

Le lendemain, à la messe des Cendres lorsque le prêtre rappellera aux gars turbulents, comme aux autres fidèles, que l'homme n'est que cendre et poussière, ils auront vergogne de s'être pareillement divertis. Ils se promettront bien ne de plus jamais prendre part au bruyant et harassant *bètchè*. «Ce sont serments que vent emporte», et il vente fort, aux Franches-Montagnes, devant les portes . . . Au fur et à mesure que se rapproche le jour fatidique de *Karimantran*, les folâtres noctambules se remémorent les amusantes péripéties du dernier cortège nocturne. Ils se revoient, affublés de blouses ou de chemises grotesques, montant jusqu'au galetas d'une maison dont les maîtres ont oublié de fermer à clef la porte d'entrée...

Les belles résolutions prises le premier jour du Carême faiblissent de jour en jour puis s'évanouissent, dans la nuit de Carnaval, au premier coup de mailloche asséné sur la grosse caisse et dès qu'est arboré le flambeau gigantin orné de pochades.

L'appensionnement

par *Marius Fallet*, La Chaux-de-Fonds

Dans la plupart des familles jurassiennes, la grand'mère et le grand-père étaient à l'honneur. La société agricole et artisanale d'autrefois pouvait intégrer les vieux, veuves, veufs et survivants, avec une facilité relative.

Les minutaires des notaires erguéliens de jadis mentionnent assez fréquemment des actes ou contrats d'appensionnement. C'était une disposition entre vifs selon la coutume, sinon un contrat entre deux ou plusieurs personnes (le père, la mère, les enfants, des proches parents, voire des tiers bienveillants, parfois même des servantes ou des domestiques), par lequel l'un des contractants donnait à l'autre une partie ou la totalité de ses biens, sous telles conditions que les parties contractantes stipulaient.

Le paysan et son épouse, le paysan devenu veuf, la paysanne veuve, l'artisan et son épouse, devenus vieux, incapables de travailler plus longtemps et de gérer leurs affaires, abandonnaient leurs biens à leurs héritiers, afin que ceux-ci leur assurassent une existence honnête jusqu'à la mort et un ensevelissement honorable, autrement dit chrétien.

[7] appelé aussi *mlïn dę̄ vę̄y fan.n*, moulin des vieilles femmes. (Il suffit que la personne déguisée en vieille femme introduite dans le tarare change de masque, de coiffure, de tablier, de chaussures à l'intérieur, pour qu'il en ressorte une jeune fille.)

Dans des contrats de mariage d'autrefois on rencontre aussi des stipulations comme celle-ci: Les époux s'engagent l'un et l'autre à secourir la mère (le père) de l'époux, à l'aider et assister, soit dans le travail, soit dans les infirmités et la caducité, tant de leur corps que de leurs biens, ainsi qu'il sied à des enfants bien nés.

Des contrats d'appensionnement précisent en quoi doivent consister cette aide et cette assistance. Dans l'engagement solennel de fournir régulièrement à l'appensionnée (ou l'appensionné) le pain et le lait de ménage, et sur sa demande le vin; d'appeler le pasteur et au besoin le médecin; de procurer au malade les remèdes nécessaires; de lui assurer un bon lit; le conduire au culte le dimanche et les jours de fête religieuse, l'hiver en traîneau. D'autres dispositions avaient trait au linge et au vêtement.[1]

Toutes ces stipulations étaient observées scrupuleusement et rares furent les cas où les appensionnés eurent à se plaindre du manque de soins et de la non-observation des clauses de l'appensionnement.

[1] Il n'est question ici que de la partie réformée du Jura. Mais cette coutume a dû exister également dans le Jura catholique. Elle était pratiquée aussi dans le canton de Neuchâtel. (N. d. l. R.)

A nos abonnés et amis

Ce présent fascicule est consacré entièrement, on le voit, au Jura suisse, si riche en belles traditions, en légendes poétiques, en savoureux proverbes. Nous sommes convaincus que nos lecteurs accueilleront avec faveur ce numéro si varié.

Nous exprimons notre très vive gratitude à Mr Dr Marius Fallet, qui n'a épargné ni son temps, ni sa peine pour trouver des correspondants que nous tenons à remercier chaleureusement de leur précieuse collaboration, soit pour les articles, soit pour les clichés,

Notre prochain fascicule sera consacré au «Haut» du canton de Neuchâtel. «Ceux du Bas» comme on dit si joliment dans le canton, auront leur tour ausi. Patience !

La Rédaction